Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 08/09/2023
ID : 038-213803489-20230612-2023_084-DE

Ruy-Montceau

COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023_084

AJUSTEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT A TEMPS NON-COMPLET

Paraphe

L'an deux-mil-vingt-trois, le douze du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Date de la convocation : 6 juin 2023

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Jean-Marc SAÏNO.*

Excusés : *Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Karen ANDREIS (pouvoir à Karine PLATEAU), Jacqueline RABATEL (pouvoir à Régine COLOMB), Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir à Christine GAGET.*

Absents non-excusés : *Lydia BERENFELD, Etienne MARTIN.*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : *Karine PLATEAU*

Il a été procédé à une mise à plat de l'organisation du ménage de la mairie après redéfinition des besoins. La fréquence a été réduite dans les espaces moins utilisés. Nous disposons maintenant d'un recul suffisant pour calibrer le temps de travail nécessaire. Ainsi, ce poste passerait hebdomadairement de 28 heures à 31 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de porter un poste d'adjoint technique de 28h à 31h.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 15 juin 2023

Le Maire, Denis GIRAUD

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Publié le : 24/06/2025 11:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33428